COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 9 mai 2017

Etaient présents :

Stéphane NICOLAS, HERBIET Alain, COLSON Frédérick, NICOLAS Jean-François, MARI Xavier, Maryse DESARCE, Sandrine SCHULER, Virginie DEBRIN, Bertrand SIMONIN.

Absente excusée : PIAZZA Cécile.

Secrétaire de séance : Bertrand SIMONIN.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2017 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

1° Tarifs de location de la salle communale.

Après en avoir délibéré et sur proposition du maire, les tarifs concernant l'utilisation de la sallecommunale ont été approuvés, avec 8 voix pour et une abstention (J.F. Nicolas) comme suit :

- <u>le week-end (du samedi 12 h au lundi matin 8 heure)</u> : 175 € pour les personnes extérieures à la commune et 125 € pour les habitants et le personnel communal
- <u>la journée (de 8 heures du matin au lendemain 8 heures)</u>: **50** € pour les extérieurs et les habitants et personnel communal.

Un chèque de caution de 300 € ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile seront demandés au préalable.

2° Motion contre la réforme des demandes de cartes d'identité et passeports.

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 sur la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et cartes nationales d'identité réforme de façon substantielle la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) en mettant fin notamment au principe de territorialisation, et en instaurant une possibilité de pré-déclaration en ligne pour les demandeurs.

En effet, depuis mars 2017, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil pour prise d'empreintes numérisée sont habilitées à délivrer les CNI, sachant que notre département ne compte que 27 communes disposant de cet équipement.

Si, dans le même temps, les demandeurs de CNI pourront réaliser une pré-déclaration en ligne auprès de l'une de ces communes, il faut souligner que cette démarche, censée réduire ensuite le temps d'attente au guichet, n'évitera pas à nos administrés les contraintes de déplacement.

Malgré le tollé provoqué par cette mesure au sein des élus locaux et la demande de report et de révision de cette réforme exprimée par l'Association des Maires de France, l'Etat a choisi de maintenir cette réforme -appliquée dans la précipitation-, se contentant d'indiquer que les communes désormais privées de cette compétence pouvaient néanmoins conserver un « lien » avec leurs administrés en mettant à leur disposition le matériel informatique leur permettant d'opérer cette pré-déclaration.

• Considérant que les communes dorénavant chargées des CNI seront confrontées à un afflux des demandes qui risque d'augmenter les délais de traitement des dossiers d'autant plus qu'il entraîne une augmentation de charges de personnel que très partiellement compensé par l'Etat;

- Considérant que cette nouvelle procédure va engendrer de réelles difficultés pour nos habitants -et particulièrement pour les personnes peu mobiles-, difficultés que la pré-déclaration en ligne ne saurait résoudre ;
- Considérant que cette réforme ne peut que contribuer à la dégradation des services publics de proximité auxquels les élus locaux sont attachés ;
- Considérant encore qu'elle s'inscrit dans la droite ligne des politiques menées depuis des décennies et consistant à vider les communes de toute substance jusqu'à aboutir à leur disparition ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose fermement à cette mesure et demande une multiplication des dispositifs de recueil pour prise d'empreintes numérisées et leur affection en concertation avec les élus locaux.

Divers:

- Les ouvriers intercommunaux travaillant en binôme ont pris leurs fonctions depuis début mai. Les 2 postes sont financés par l'état à raison de 70 % pour le contrat à temps complet (Florian Kneib) et 76 % pour le contrat à 24 h/hebdomadaire. A signaler que ces emplois relèvent de la compétence du Sivom de Solgne et sont gérés administrativement par le syndicat.
- Des bacs de fleurs seront installés devant la salle communale, afin d'éviter les stationnements intempestifs qui endommagent les pavés et les systèmes de mise en place des panneaux électoraux.
- Le samedi 13 mai prochain aura lieu la journée « brillance ». Cinq groupes ont été composés afin de procéder à divers travaux d'entretien et de nettoyage. La mise en place des fleurs se fera aussi à cette occasion.
- L'inauguration du city-stade aura lieu le 10 juin prochain avec diverses activités (tournoi de foot dans le courant de l'après-midi, structures gonflables à disposition des plus jeunes enfants...)
- La traditionnelle sortie cyclo organisée par les écoles du regroupement de Solgne aura lieu le 23 juin et terminera sa course à Sailly-Achâtel. Un goûter sera servi aux élèves.
- Par ailleurs, dans le cadre des activités qui seront prévues cet été au centre aéré de Solgne, un mini camps sera organisé sur le terrain de football à Sailly-Achâtel sur le thème des « trappeurs ».

Le Maire, Stéphane NICOLAS